
Documents sauvegardés

Mercredi 12 février 2025 à 18 h 06

1 document

Par Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Sommaire

Documents sauvegardés • 1 document

L'Histoire

1 octobre 2023

Archives : Saint-Cyr Nugues, le greffier de la Terreur

Quoique j'aie bien connu aussi ce régime et ces hommes du temps de la Terreur, dont je n'ai que trop et de trop près été le témoin, je ...

3

Documents sauvegardés



© 2023 L'Histoire. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 12 février 2025 à
UNIVERSITE-PARIS-I-PANTHEON-SORBONNE à des fins de visualisation
personnelle et temporaire.

news-20231001-SHI-51204401

Nom de la source

L'Histoire

Type de source

Presse • Magazines et revues

Périodicité

Mensuel ou bimensuel

Couverture géographique

Internationale

Provenance

France

Dimanche 1 octobre 2023

L'Histoire • no. 512

• p. 44

• 3111 mots

Vivre sous la Terreur



Page 44

Archives : Saint-Cyr Nugues, le greffier de la Terreur

Par Virginie Martin

Nommé secrétaire en chef du Comité de salut public à l'âge de 19 ans, Saint-Cyr Nugues a laissé un Journal et des lettres qui éclairent sous un jour nouveau la vie de bureau au Comité.

Quoique j'aie bien connu aussi ce régime et ces hommes du temps de la Terreur, dont je n'ai que trop et de trop près été le témoin, je ne puis adopter des idées que je vois bien enracinées soit contre tous ces hommes, soit pour tous ceux qui les ont renversés, et leur ont succédé. La réaction m'offre un souvenir plus odieux encore que l'action, parce que l'action il est vrai tuait des hommes, mais que la réaction au contraire a tué les hommes et les principes » (18 juin 1798).

« Ces hommes du temps de la Terreur », Saint-Cyr Nugues (1774-1842) les a côtoyés au jour le jour en l'an II, en tant que directeur des bureaux du Comité de salut public. De ce poste capital mais curieusement « totalement oublié », seul l'historien Clive Church a pointé l'importance, faisant de celui qui l'occupait entre le 21 novembre 1793 et le 15 octobre 1794 « l'un des hommes les plus puissants de France, bien que l'un des plus méconnus »¹. Puissant, certainement pas l méconnu, à coup sûr. Sa seule postérité, Saint-Cyr Nugues la doit à ses galons gagnés sous l'Empire. Grand-Croix de la Légion d'honneur, baron

d'Empire et pair de France... il a su faire oublier qu'il fut aussi le greffier de la Terreur. De cet homme de l'ombre, comme il y en eut tant à servir en l'an II dans l'obscurité des bureaux, les archives du Comité de salut public n'ont guère retenu le nom, sinon sous une forme estropiée². Elles en portent pourtant un peu partout la trace, imprimée dans cette foule d'actes rédigés ou recopiés de sa « belle main ». Son écriture appliquée d'écolier trahit sa présence permanente aux côtés des douze, puis onze, députés aux commandes du gouvernement révolutionnaire. Mais de la façon dont cet homme « sans nom » a vécu la Terreur, seuls sa correspondance privée³ et le Journal personnel qu'il tient trois ans plus tard en Italie témoignent.

Que Robespierre en personne ait choisi ce parfait inconnu de 19 ans pour une telle fonction n'a rien d'une évidence. Car la tâche n'est pas une sinécure. Elle consiste à coordonner et, surtout, à surveiller l'imposante machine bureaucratique qui ne cesse d'enfler à mesure que s'étoffent les prérogatives du Comité de salut public - celle-ci comptera, au plus fort de l'an II, 54 bureaux réunis en 12 sections pour près de 400 employés. Or,

Saint-Cyr Nugues n'a pas même l'âge suffisant pour voter (21 ans), seulement celui requis pour combattre (la levée du 23 août 1793 mobilisant la « masse » des 18-25 ans). Il n'a qu'une maigre expérience administrative, n'étant alors qu'un modeste aide-commissaire des guerres à l'armée des Pyrénées. Et son engagement politique est pour le moins limité, lui qui n'est devenu révolutionnaire que pour « devenir quelque chose ». Alors pourquoi lui ?

C'est que Saint-Cyr Nugues est alors le protégé d'un des couples politiques les plus en vue de la Convention montagnarde : Marc-Antoine et Rosalie Jullien. Il est surtout l'ami intime de leur fils aîné, Marc-Antoine, *alias* « Jullien de Paris », qui allait devenir l'agent de Robespierre dans le Grand Ouest ravagé par la guerre civile. Marc-Antoine est ainsi l'homme de confiance, sinon l'homme de main, de l'Incorruptible, dont Saint-Cyr Nugues n'est jamais que la petite main. Le scribe anonyme, en somme, d'une histoire que son ami écrit à chaud, quand lui se contente de la copier sous la dictée des autres.

Comment vit-on la Terreur quand on en

Documents sauvegardés

tient au quotidien la plume ? A l'en croire : mal. Fatigue, lassitude, dégoût : c'est par ces mots qu'il qualifie l'effet de ce travail de bureau, dans ses lettres à sa famille et à son ami. Celui-ci se résume à « *une chaîne irrésistible d'occupations* » aussi routinières que « *fastidieuses* » - « *odieuses* » même. De ces tâches ingrates, Saint-Cyr Nugues s'acquitte pourtant avec abnégation, quoiqu'elles fassent un peu plus que l'accaparer : elles l'usent autant qu'elles l'ennuient. Et elles lui pèsent d'autant plus que l'« *assiduité* » et le secret « *que ces fonctions exigent auprès du Comité* » l'assignent à résidence, au sein même des Tuileries, dans un bureau faisant office de chambre, où il s'estime un peu plus que placardisé pendant près d'un an.

Un rythme épileptique

Tout entier happé par le « *tourbillon des affaires* », Saint-Cyr Nugues n'a, de fait, plus le temps de rien. Ni de lire ni de sortir, ni de s'instruire et encore moins de « *songer à[lui]* », faute d'avoir « *à peine le temps de respirer* ». Vivre sous la Terreur quand on est secrétaire en chef du Comité de salut public, c'est vivre en apnée, dans et avec l'urgence. L'urgence, c'est celle d'un temps de guerre « *à outrance* », où les nouvelles du front, de province et de la Convention arrivent à toute heure du jour et de la nuit, dans ces bureaux du Comité où l'on veille tard, où l'on dort peu, où l'on écrit des montagnes de lettres pour les armées et les députés en mission et des tonnes de notes, de rapports et d'arrêtés qui, une fois convertis en lois, forment le socle du droit d'exception. La frénésie de l'écriture administrative épouse de près le rythme épileptique d'une époque où il n'est plus vraiment permis de faire et de songer à autre chose qu'aux af-

fares en cours, ces affaires-là étant question de survie. Ce dont il s'agit alors n'est rien de moins que sauver une République aux abois puisque menacée de mort, tant par l'invasion étrangère que par la rébellion de segments entiers de son territoire. Saint-Cyr Nugues ne s'estime donc jamais au service d'un « régime de Terreur », mais d'un gouvernement *en et de* guerre.

En l'an II, la vie de bureau est donc aussi une vie sous pression. C'est vivre sous le poids de responsabilités d'autant plus lourdes que Saint-Cyr Nugues les exerce sous la coupe et le regard intransigeant des « *grands hommes* » du « *grand Comité* » - trois, en particulier : Barère (son mentor), Saint-Just (le seul dont il soit proche) et Robespierre (qu'il craint autant qu'il l'admire). Ses fonctions exigeant une confidentialité à toute épreuve, il se garde bien de commenter ce qu'ils font ou disent. De politique, il n'y a guère qu'à Marc-Antoine qu'il touche deux mots pour en déplorer, tout en l'approuvant, l'inexorable radicalisation fratricide. Des crimes de sang de Carrier, d'indulgence de Tallien et d'Ysabeau et de corruption des dantonistes, Saint-Cyr Nugues tire seulement « *l'utile leçon qu'il ne faut point aimer les hommes mais la Révolution* ». Et ses lois.

Sa vie de secrétaire du Comité, c'est une vie tout entière dictée par les lois et la vertu. Des lois qui ne sauraient être transgressées ni même discutées et que Saint-Cyr Nugues se fait un point d'honneur d'observer à la lettre. Il s'évertue donc à s'en faire l'interprète auprès de ses proches, tout en s'interdisant d'y déroger pour les avantager en rien - ni pour obtenir un congé militaire à ses frères aînés ni pour faire entrer son cadet à l'École de Mars, encore moins pour

plaider la cause de ses oncles incarcérés au printemps 1794 pour soupçon d'affairisme. Lui, en revanche, a tout d'un intouchable : il n'est jamais inquiété en l'an II et ne sera jamais non plus cité au banc des accusés en l'an III. Cette impunité, Saint-Cyr Nugues la doit moins à son légalisme forcené qu'à son statut d'employé. Si Marc-Antoine est immédiatement emprisonné après la chute de Robespierre pour son activisme d'« *agent extraordinaire* », Saint-Cyr Nugues se voit seulement privé de sa place, sans en être toutefois destitué. Le 15 octobre 1794, sa « *réquisition* » dans les bureaux est simplement levée au motif qu'il n'a que 20 ans et que ses fonctions de directeur, où « *il peut être facilement remplacé* », ne justifient plus de le soustraire à ses obligations militaires.

La Convention thermidorienne faisant mine de s'atteler au démantèlement du Léviathan bureaucratique enfanté par le ci-devant « *grand* » Comité, l'heure est aussi au grand ménage dans les bureaux et Saint-Cyr Nugues est, comme tant d'autres, balayé sans avoir à rendre aucun compte de son action administrative. Sans pouvoir, donc sans responsabilité, sa nullité administrative et juridique suffit à l'exonérer de toute compromission avec les « *terroristes* », quelque proche qu'il en ait été. La vie tapie dans les bureaux, c'est donc aussi cela : une vie protégée, de « *planqué* » pourrait-on dire, en ce qu'elle met à l'abri du feu de la guerre autant que des représailles des « *chasseurs de têtes* » de l'an III.

Saint-Cyr Nugues n'a-t-il été pour autant qu'un instrument docile et passif de la Terreur, sans opinion et sans affect politiques ? La suite prouve le contraire. Pour lui comme pour tant d'autres qui

Documents sauvegardés

n'ont pas eu voix au chapitre en l'an III, la mise en bière de la Terreur se solde par une mise entre parenthèses aux allures de « *suicide moral* ». En l'an II, Saint-Cyr Nugues n'a sans doute pas bien vécu la Terreur. Il l'a en tout cas moins mal vécue que sa chute. Car de la Terreur Saint-Cyr Nugues n'est pas un rescapé, mais un rebut. En Italie où il s'efforce en vain de rebondir sous le Directoire, il n'y a guère qu'au service de l'armée et comme secrétaire particulier qu'il recouvre de l'emploi.

Les fantômes du grand Comité

Pour l'ex-secrétaire en chef du numéro un des Comités, devenir le factotum des « barons » de l'armée d'Italie a tout du déshonneur. Contraint de vivre sous la férule et aux crochets d'officiers qui s'ingénient à conquérir ceux qu'ils sont supposés libérer, il désespère. De lui, de cette nouvelle forme, littérale, d'anéantissement et de cette république qui n'en finit pas, comme lui, d'échouer à ressusciter. Alors, faute de mieux, Saint-Cyr Nugues rêve. Il rêve de ce passé qui ne reviendra plus et qu'il se met à coucher par écrit dans son Journal. Ce passé qui ne veut pas passer, c'est l'an II. Non qu'il ait quoi que ce soit à se reprocher, encore moins à expier : il estime avoir « *fait alors ce qu'il a pu et ce qu'il a dû* » quoique « *inutilement* ». Saint-Cyr Nugues ne condamne jamais la Terreur, jamais non plus il ne l'encense. Il cherche seulement à la comprendre. A ses yeux, la Terreur reste ce gouvernement doublement nécessaire, puisque dicté par les nécessités de la guerre et par les principes de la Constitution mort-née de l'an I. Saint-Cyr Nugues tend ainsi à dépouiller le gouvernement révolutionnaire de son exceptionnalité pour en faire la moins mauvaise des traductions républicaines.

Il en traque les traces dans les pages du *Moniteur*, où il se plaît à relire la rétrospective « *de toute cette année qu'il passa au Comité* » au fil des débats et décrets dont ses rapports ont accouché - un en particulier : celui du 18 floréal an II (7 mai 1794) instaurant cette fête de l'Être suprême dont il fait le bréviaire de la vertu républicaine. Il ressaisit aussi l'an II sous la forme d'instantanés, incrustés dans les plis de sa mémoire et de son inconscient hantés par les fantômes du « grand Comité ». En eux s'incarne la vision de toute une époque dont Saint-Just et Robespierre sont plus que le visage : l'âme. « *Que les morts ne divisent plus les vivants !* » implore-t-il en écho à la *damnatio memoriae* tenace dont ils sont frappés, mais à laquelle lui se refuse à souscrire. Ces âmes damnées avec qui il reste condamné à vivre surgissent au gré de rencontres fortuites ou de dates-anniversaires - une, surtout, qui a tout d'un événement traumatique : celle du 9 Thermidor. Le 27 juillet 1797, c'est par des points de suspension qu'il matérialise sa difficulté à poser des mots dessus. A la même date, l'année suivante, c'est par un cauchemar qu'il est forcé de revivre, l'espace d'une nuit, ce jour funeste. Car ce jour-là n'a pas seulement signé l'arrêt de mort de Saint-Just et de Robespierre mais bien celui de la république. De là une question obsessionnelle : pourquoi leur mort à eux a-t-elle suffi à enterrer la république ? La réponse, c'est du côté de l'insondable Robespierre qu'il va la chercher, pour tenter de percer, non pas tant la complexité de l'homme, que l'énigme de sa chute (cf. p. 46). Ou plutôt, de son suicide coupable. Car, en se résignant à capituler, Robespierre a eu le tort, a même commis le crime selon Saint-Cyr Nugues, d'emporter avec lui la république dans son principe démocratique,

lequel tient en entier dans le triptyque « *loi-égalité-vertu* ». Dans son dernier discours, Robespierre avait pourtant prévenu : « *Une révolution échouée n'est qu'un crime éclatant sur la Terre.* » De cette « *terrible parole* » Saint-Cyr Nugues choisit de faire le refrain de ce Journal aux accents de requiem pour la Terreur.

Après avoir traversé la Terreur dans l'ombre de ses bureaux et erré dans celle de ses spectres, Saint-Cyr Nugues finit par consentir, à 27 ans, en 1801, à emboîter le pas au général Suchet. Cette nouvelle carrière, il ne l'embrasse que par défaut, seulement pour se donner les moyens de vivre. Et il la termine au point où elle avait commencé : dans les bureaux, mais du ministère de la Guerre, dont il devient directeur du personnel à la fin des années 1820.

De son passage par les bureaux du Comité robespierriste, il n'est alors plus question, sinon sous la forme de dénégations de ce regrettable accident de parcours et du reniement de ce Journal aux allures d'écrit - ou d'erreur - de jeunesse. Car ce que ce Journal raconte, c'est une autre histoire de la Terreur : une histoire intime et intimement politique du deuil de ce que fut, pour ceux qui l'ont servie en conscience et pleurée en silence, l'époque baptisée comme telle. Entre ses lignes se lit toute la difficulté à se défaire, non pas tant de la macule « terroriste » que d'une certaine idée de la république - dans sa déclinaison démocratique, sociale et fraternelle qui fut aussi celle de l'an II.

Encadré(s) :

L'AUTEURE

Maîtresse de conférences à l'université

Documents sauvegardés

Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Virginie Martin a notamment codirigé, avec Alexandre Guermazi et Jeanne-Laure Le Quang, Exécuter la loi, 1789-1804 (Éditions de la Sorbonne, 2018).

DANS LE TEXTE

« J'ai cru à la république »

Je suis fils d'un négociant qui avait une famille nombreuse et peu de fortune¹ la Révolution m'a pris au col-lège¹ elle ne m'a porté à aucun emploi je suis toujours resté dans l'obscurité que j'aime et pour laquelle j'étais fait. Mais j'ai partagé les opinions du temps et de mon âge¹ dans ma jeunesse, j'ai cru à la république. [...] On m'a, il y a trois ou quatre ans, représenté au ministre de la Guerre comme un ancien Jacobin, ex-secrétaire de Robespierre, et ayant eu besoin de beaucoup de bons services pour racheter un pareil souvenir. Cette insinuation était une calomnie¹ ce qui pouvait y avoir donné lieu, c'est que j'avais été, à 18 ou 19 ans, employé dans les bureaux du Comité de salut public. Je cherchai, et je trouvai, en 1820, l'occasion d'expliquer ce fait par écrit, dans une note que j'adressai au ministre, en répondant à quelques questions qu'il me faisait sur mes états de service."

Archives communales de Romans-sur-Isère, 153/S 37, Saint-Cyr Nugues au colonel Donatien, Paris, 1er janvier 1824.

DANS LE TEXTE

Portrait inédit de Robespierre

Venise, 1er frimaire an VI [21 novembre 1797]. Il [Robespierre] avait une vaste et profonde sensibilité dans le

grand, et ne voyait que la république, la démocratie, la France, c'est-à-dire le monde et la postérité. [...]

C'est ainsi que faisant tout pour la république, et beaucoup contre les républicains, il est arrivé comme inévitablement à une catastrophe qui est son plus grand crime. Sa mort a vérifié son mot sur les révolutions échouées. Il avait prévu, calculé l'événement et ses suites¹ il pouvait le prévenir, le détourner¹ il devait plutôt reculer que se laisser renverser, céder que se laisser arracher le triomphe. Il voulut faire face et engagea le combat¹ puis, perdant tout espoir, il s'est résigné comme s'il ne se fût agi que de lui, que d'un seul homme. Pourquoi s'était-il rendu nécessaire à la victoire de la démocratie¹ ou pourquoi ne savait-il pas vaincre jusqu'au bout ? Que d'autres accusent sa vie, et tout ce qu'il a fait¹ moi je lui reproche d'avoir joué la destinée de la république, et d'avoir succombé. Quant aux rapports particuliers et aux mœurs privées, on peut se convaincre sans peine que la sobriété, la tempérance, le désintéressement, la haine des fripons et de tous les vices étaient en lui incontestables, ainsi que dans la plupart de ses collègues du comité. Mais dans ce torrent d'injures, de calomnies, de vengeance, dont le 9 Thermidor a ouvert le cours et qui s'est répandu avec une impétuosité que trois ans ont à peine ralentie, il ne lui est resté que le nom du plus cruel, du plus scélérat des hommes. Le temps seul ramènera la justice pour le juger sans passion, sans partialité. Pour moi, qui ai vu de près et observé attentivement tous ces hommes à jamais fameux, je suis loin des idées communes à leur égard¹ et je crois pouvoir affirmer en consid-

érant leurs destinées, que ce ne sont point les plus méchants d'entre eux qui ont péri le 9 Thermidor."

Archives de la fondation Dosne-Thiers, Fonds Masson 223, Journal an V-an VI de Saint-Cyr Nugues, t. II, pp. 127-128.

DANS LE TEXTE

La pesanteur de la vie de bureau

Les détails mécaniques, les embarras de bureaux, les physiques et matérielles occupations qui fatiguent inutilement les mains et l'attention sans offrir aucun sentiment, aucune leçon au moral, n'ont fait jamais que me rebuter, me dessécher l'imagination et m'inspire [sic] l'ennui par le dégoût. Depuis que je me vois absorbé dans ce genre de choses, je ne me reconnais plus¹ quand je prends un livre ou la plume, je me trouve ne savoir ni lire, ni écrire¹ et mes jours, les jours précieux de ma jeunesse s'écoulaient ainsi au milieu de la fatigue, sans utilité, et de la peine, sans dédommagement."

ACR, 153S 38, n°83 : Saint-Cyr Nugues à son père, Paris, 20 pluviôse an II (8 février 1794).

Note(s) :

Notes

1. C. H. Church, *Revolution and Red Tape. The French Ministerial Bureaucracy, 1770-1850*, Oxford, Clarendon Press, 1981.
2. La copie de son arrêté de nomination et l'original de son arrêté de destitution l'enregistrent sous le patronyme erroné de « Nuguet » et de « Hugues » (AN, AF II 23 A).

Documents sauvegardés

3. Cette correspondance de plus de 2 000 lettres est conservée au sein du fonds Bon-Nugues, versé en 2013 aux Archives communales de Romans-sur-Isère, sous la cote 153S 38-41. S'y ajoutent une cinquantaine de lettres à Marc-Antoine Jullien, conservées dans le fonds privé des Jullien aux Archives nationales, sous la cote 39 AP 4.